

## DÉLIBÉRATION N° CS 2023-02-031

### TABLEAU DES EFFECTIFS / MODIFICATIONS

#### Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 21

Votants : 21

L'an deux mil vingt-trois, le 22 mai ;  
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier Cyclab à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

#### Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Isabelle COSSON – Ghislaine GOT

Messieurs Christian LUCAZEAU – Jean MOUTARDE – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD  
Jean-Luc FOURRÉ – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ – Denis DUBOURGNOUX  
Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Sylvain BARREAU – Philippe PELLETIER – Alain FONTANAUD

#### Présents / Membres suppléants

Monsieur Philippe CHASSERIEAU suppléant de Monsieur Jérôme GARDELLE

Madame Florence VILLAIN suppléante de Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Madame Martine BOUTET suppléante de Monsieur Sylvain FAGOT

#### Présence des suppléants sans vote

#### Absents titulaires

Mesdames Éliane TRAIN (*excusée*) – Anne-Sophie DESCAMPS (*excusée*) – Lina BESNIER (*excusée*)

Messieurs Jean-Michel CHATELIER (*excusé*) – Jacky RAUD (*excusé*) – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ  
Jérôme GARDELLE (*excusé*) – Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Jean-Pascal VIALE (*excusé*)  
Patrick BOUSSATON – Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD

#### Secrétaire de séance

Monsieur Sylvain BARREAU

#### Convocations envoyées le :

12 mai 2023

#### Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

12 mai 2023

#### Publication (affichage) ou notification du :

23 mai 2023



**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L.313-1 du code général de la fonction publique qui stipule que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement »,

**Vu** le tableau des effectifs,

**Considérant** la nécessité de créer un grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe 28/35<sup>ème</sup>, suite aux avancements de grade 2023 puis de supprimer le grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe 28/35<sup>ème</sup> et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023,

**Considérant** la nécessité de créer 4 grades d'adjoint technique territorial,

**Considérant** qu'il est nécessaire de supprimer les grades suivants à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 :

- ✎ Adjoint technique 33/35<sup>ème</sup>,
- ✎ Adjoint technique 28/35<sup>ème</sup>,
- ✎ Adjoint technique 24/35<sup>ème</sup>,
- ✎ Adjoint technique 18/35<sup>ème</sup>,
- ✎ 8 adjoints technique principal 2<sup>ème</sup> classe,

En effet, ces grades ne sont pas pourvus ; par conséquent, il n'est pas nécessaire de les conserver.

#### **Il est proposé au Comité syndical :**

- ✎ De créer un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe 28/35<sup>ème</sup> suite aux avancements de grade 2023,
- ✎ De supprimer les grades précités à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 puisque non pourvus,
- ✎ D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-président à recruter des contractuels en cas d'urgence (maladie, accident de travail, ....).

Ces explications entendues, Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

#### **Après en avoir délibéré, le comité syndical, 21 membres présents, 21 membres votants, à l'unanimité,**

- Approuve les modifications du tableau des effectifs dont le détail est défini ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023 et suivants,
- Autorise la création d'un grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe 28/35<sup>ème</sup> puis de supprimer le grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe 28/35<sup>ème</sup> et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023,
- Autorise la suppression des grades précités à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023,
- Autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-président à recruter des contractuels en cas d'urgence (maladie, accident de travail, ....),
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-président à signer toutes les pièces afférentes,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Président,  
**Jean GORIOUX**

Fait à Surgères, le 23 mai 2023  
Extrait certifié conforme,  
Le secrétaire de séance,  
**Sylvain BARREAU**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



## Tableau annexé à la délibération :

Catégorie	Grade ou emplois	Postes ouverts	Postes pourvus au 01-06-2023	Solde
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>				
<b>A</b>	Directeur Général des services	1	1	0
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>				
<b>A</b>	Ingénieur principal	1	0	1
	Ingénieur	3	2	1
<b>B</b>	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	1	2
	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	6	2	4
	Technicien	3	3	0
<b>C</b>	Agent de maîtrise principal	4	4	0
	Agent de maîtrise	6	3	3
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	11	9	2
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe 28/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	30	27	3
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe 28/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
	Adjoint technique	65	61	4
	Adjoint technique 04/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
	Adjoint technique 18/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
	Adjoint technique 24/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
	Adjoint technique 28/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
	Adjoint technique 33/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>				
<b>B</b>	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
	Rédacteur	3	0	3
<b>C</b>	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	5	4	1
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	2	3
	Adjoint administratif	9	6	3
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>				
<b>B</b>	Animateur territorial	1	1	0

